



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E118695

VALABLE JUSQU'AU 08/03/2024

ÉDITÉ LE 22/05/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2010

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC

Siret : 528 432 271 00013

Code NACE : 4339Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :  
QBE 0085269/21732

Assurance Responsabilité Civile :  
QBE 0085269/21732

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : DEPOILLY HERVE

CHEMIN DES CASERNES  
80880 ST QUENTIN LA MOTTE CROIX

Téléphone : 03 22 30 36 78

Portable : 06 33 38 18 90

Fax :

Site Internet :

E-mail : menuiseriehervedepoilly@gmail.com

Responsabilité légale :  
DEPOILLY HERVE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                     | * Date d'attribution |
|------|---------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Menuisier, Plâtrier / Plaquiste) | 25/10/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 01/01/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS  
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN  
34 AVENUE D'ALLEMAGNE  
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.